

## **ORDRE DU JOUR DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2015
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - MMQ - Rapport annuel 2014
  - Municipalité de Saint-Maurice – Acquisition d'une unité d'urgence
  - Ministre des Transports – Confirmation de la subvention annuelle de 66 026 \$
  - Pierre Michel Auger / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2015
8. Distribution de plants d'arbres / 14 mai 2015
9. Collecte de pneus – résultat
10. Résolution relative à l'entretien de la Génératrice Kohler / Station de pompage eau potable
11. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité
12. Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie
13. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol
14. Résolution concernant le rapiécage mécanisé ou la réfection du pavage
15. Résolution adoptant le Règlement numéro 2015-407 modifiant le règlement de zonage
16. Résolution adoptant le Règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage
17. Questions diverses
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :            Monsieur    Jean-Claude Milot, maire  
                                  Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                                  Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Était absent :            Monsieur    Frédéric Morissette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 17, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Fête Nationale du 24 juin / demande de contribution

### 3. Résolution 2015-06-63

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2015**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2015, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2015-06-64

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mai 2015, **datée du 27 mai 2015**, du chèque **2967 à 2991** et du prélèvement no **465 à 479** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **41 846.83 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 27 mai 2015**) du mois de mai 2015, pour un montant de : **40 979.25 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mai 2015, datée du **26 mai 2015**, pour les salaires versés du numéro # **503268** au numéro # **503290** pour un montant total de **8 298.77 \$**.

## 5. **Lecture de la correspondance**

### a. **MMQ / Rapport annuel 2014**

La présidente-directrice générale de la Mutuelle des municipalités du Québec dépose le dixième rapport annuel, qui nous renseigne sur les derniers résultats financiers et qui confirme que la MMQ a poursuivi sa croissance et a enregistré un résultat net avant ristournes fort satisfaisant. Le document inclut tous les faits saillants du dernier exercice de la Mutuelle et il est disponible au bureau municipal pour consultation.

### b. **Municipalité de Saint-Maurice – Acquisition d’une unité d’urgence**

La directrice générale nous transmet la documentation, en regard de l’acquisition d’une unité d’urgence pour le service incendie; en remplacement de celle que possédait la municipalité et qui était désuète. Comme l’acquisition s’est faite très rapidement par enchère, la municipalité de Saint-Maurice discutera sous peu avec nous de la portion de la facture que nous devons assumer, puisque nous partageons les factures du service incendie dans une proportion de 17 %; ce qui représente donc pour notre municipalité une somme de 6 563.29 \$. Monsieur le Maire précise que suite à une discussion avec le maire de Saint-Maurice, notre municipalité pourra payer sa portion dudit véhicule selon sa capacité n’ayant pas prévu cette somme dans le budget courant.

### c. **Ministre des Transports – Confirmation de la subvention annuelle de 66 026 \$**

Le ministre des Transports nous confirme une subvention au montant de 66 026 \$, provenant du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local, nous la recevons annuellement depuis 1993, et ce au même montant.

### d. **Pierre Michel Auger / Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal**

Monsieur Pierre Michel député de Champlain, nous transmet le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal. Il nous demande d’identifier sur le formulaire, la nature et le lieu possible de travaux que nous voulons réaliser dans notre municipalité et de lui retourner le formulaire dûment signé par la responsable pour le vendredi 12 juin prochain.

## 6. **Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **23 706.90 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de **62 644.10 \$**, en tenant compte d’une réserve de **5 000 \$**. Il est porté à l’attention du conseil un élément de signalisation manquant dans le rang Saint-Alexis.

**7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2015**

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2015.

**8. Distribution de plants d'arbres / 15 mai 2015**

La directrice générale informe le conseil municipal, que le jeudi 14 mai dernier s'est tenu la distribution de 250 plants d'arbres au bureau municipal, donc trois essences d'arbres ont été distribuées à une cinquantaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population, si le conseil est d'accord, nous répéterons cette distribution l'an prochain selon les essences d'arbres disponibles.

**9. Collecte de pneus 2015 - résultat**

Au cours de la fin de semaine du 8, 9 et 10 mai a eu lieu la collecte annuelle des pneus et plus ou moins 750 pneus ont été ramassés. Transport Lyon Inc. est l'entreprise nommée par Recyc-Québec qui va faire bientôt la cueillette des pneus d'autos et de camions amassés.

**10. Résolution 2015-06-65**

**Résolution relative à l'entretien de la Génératrice Kohler / Station de pompage eau potable**

**CONSIDÉRANT QU'**une génératrice Kohler modèle 30REOZJC a été acquise pour la nouvelle station de pompage d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur recommandait un entretien annuel après 1 an d'utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal par intérim souhaite cette intervention et profitera de l'occasion pour mieux connaître cet équipement et ses particularités;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Drumco inclut le matériel, la main d'œuvre et les frais de déplacement;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission de Drumco Énergie EPDE-508 au montant de 430.51 \$ plus les taxes applicables, qui a été validée en date du 22 mai 2015 par Nathalie Leclerc de ladite entreprise.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de l'Édifice municipal**

Il est obligatoire de faire vérifier annuellement tous les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité qui se trouvent dans divers bâtiments. Un représentant de l'entreprise spécialisé en ce domaine, soit Protection Incendie CFS Ltée, qui exécute ce travail pour nous depuis 2004 est passé à nos bureaux lundi le 25 mai dernier et il va procéder le 8 juin prochain à ladite vérification. Les 12 extincteurs seront vérifiés incluant leurs conformités et il y aura remplissage et/ou réparation s'il y a lieu. De plus, considérant les composantes électroniques qui se trouvent à la station de pompage de l'eau potable, un extincteur CO2 devra être

acquis et celui qui se trouve à ladite station servira à remplacer un extincteur en fin de vie.

Résolution 2015-06-66

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous procédons à la vérification de tous les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Protection Incendie CFS Ltée, à exécuter cette vérification le 8 juin prochain pour les 12 extincteurs que possède la municipalité et aussi considérant les composantes électroniques qui se trouvent aux stations de pompage de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, un ou deux extincteurs CO2 devront être acquis afin de protéger lesdites composantes électroniques.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2015-06-67

**Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui pourraient être alloués par l'enveloppe discrétionnaire du député Pierre Michel Auger et les crédits prévus au budget courant;

**CONSIDÉRANT QU'**une portion de la subvention de 40 000 \$, confirmée dans la lettre du 16 juillet 2013 du ministre des Transports; soit la somme de 32 000 \$ a été dépensée dans le budget 2013 et 2014 et qu'il reste donc une somme de 8 000 \$ à utiliser pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal par intérim accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, ont déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de pavage et de rapiéçage seraient souhaités pour les rangs St-Alexis Est et Ouest, St-Joseph Ouest et la route Thibeault;

**CONSIDÉRANT QU'**un estimé préliminaire des coûts des travaux de pavage basé au prix de 130 \$ la tonne métrique taxes nettes et des coûts de rapiéçage mécanique basé au prix de 225 \$ la tonne taxes nettes, démontre que les travaux pourraient coûter :

- Rang St-Alexis Est 3 665 \$
- Rang St-Alexis Ouest 8 450 \$
- Rang St-Joseph Ouest 22 480 \$
- Route Thibeault 42 120 \$

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux pour le remplacement de ponceaux seront requis en 2015 et peuvent représenter quelques milliers de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** le député de Champlain, monsieur Pierre-Michel Auger, pourrait nous allouer un montant par son budget discrétionnaire;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, il est résolu que la municipalité injectera la somme de 27 000 \$ taxes nettes en travaux de pavage et de rapiéçage pour les routes suivantes : rangs St-Alexis Est et Ouest et St-Joseph Ouest et y ajoutera le montant qui pourrait provenir du budget discrétionnaire du député de Champlain Pierre-Michel Auger.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2015-06-68

**Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes, de procéder au marquage au sol des rues publiques;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander des soumissions, par invitation, pour le marquage au sol des voies publiques municipales et ce; pour un contrat de trois (3) ans.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2015-06-69

**Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a statué concernant l'affectation des crédits en matière de pavage, par l'adoption de la résolution 2015-06-67, crédits qui proviennent de la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* et du budget courant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal par intérim accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, avaient été mandatés pour identifier sur la chaussée les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des travaux nécessitant la réfection du pavage sur des distances de plus de 30 mètres et aussi des travaux de rapiéçage mécanisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de surfacage à réaliser se situent dans le rang St-Joseph Ouest, soit plus spécifiquement aux endroits suivants :

- Près du 3720 rang St-Joseph Ouest, soit pour **19 tonnes**, + ou – 35 mètres;
- Près du 3500 rang St-Joseph Ouest, soit **70 tonnes**, + ou – 130 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rapiéçage mécanisé à réaliser se situent dans les rangs St-Alexis Est, St-Joseph Ouest et sur la rue de l'Église, pour environ **37.50 tonnes** métriques, plus spécifiquement aux endroits identifiés sur chacune de ces routes :

- Rang Saint-Alexis Est, soit **16.25 tonnes**, pour 5 endroits de 6 m x 6 m, (soit 36 mètres carrés chacun), donc pour une superficie totale de 180 mètres carrés;
- Rue de l'Église, soit **0.50 tonnes**, pour 1 endroit de 2.5 m x 2.2 m, (soit 5.5 mètres carrés);
- Rang Saint-Joseph Ouest, soit **20.75 tonnes**, pour 8 endroits : soit 3 x 6 m x 6 m (108 mètres carrés), 3 x 6 m x 4 m (72 mètres carrés), 1 x 6 m x 5 m (30 mètres carrés) et 1 x 5 m x 2.5 m (12.5 mètres carrés) pour une superficie totale de 222.50 mètres carrés.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Code municipal, il est possible pour des dépenses supérieures à 25 000\$, mais inférieures à 100 000\$ de procéder par la voie d'invitation pour la réalisation de travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire se prévaloir de cette disposition pour demander un appel d'offres pour le surfacage de diverses routes de la municipalité;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises de la région pour la réalisation de ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2015-06-70

**Résolution adoptant le Règlement numéro 2015-407 modifiant le règlement de zonage**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier un des règlements de nos règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation s'est tenue le 13 mai dernier relativement à ce règlement et qu'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été donné le lendemain;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune demande valide n'a été reçue;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2015-407 modifiant le règlement de zonage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2015-06-71

**Résolution adoptant le Règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier un des règlements de nos règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation s'est tenue le 13 mai dernier relativement à ce règlement et qu'un avis public aux

personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été donné le lendemain;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune demande valide n'a été reçue;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 17. Questions diverses

##### a. Résolution 2015-06-72

##### **Résolution pour autoriser les paiements de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Hydro-Québec	\$ 985.40
Visa Desjardins	75.31
Transport R. Brouillette	879.56
Visa Desjardins	270.19
Xérox	37.66
Aon/Hewitt	873.36
Receveur général du Canada	<u>1 085.85</u>
	\$ 4 207.33

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### b. Fête Nationale du 24 juin / demande de contribution

Messieurs Daniel André Thibeault et Jacques Lefebvre informent le conseil municipal, de l'activité qui se tiendra en nos murs le 24 juin prochain; grâce à la concertation de la Fabrique St-Luc et du comité Loisirs et Social. Il y aura un souper spaghetti, une soirée dansante et un feu d'artifice, souhaitant offrir un événement des plus intéressants; il est demandé une contribution de 500 \$ à la municipalité pour bonifier le feu d'artifice offert. Le conseil discute de cette demande et adopte la résolution suivante :

Résolution 2015-06-73

##### **Fête Nationale du 24 juin 2015**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une activité à Saint-Luc-de-Vincennes le 24 juin prochain grâce à la concertation de deux organismes;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal accepte la demande de la Fabrique de St-Luc et du comité Loisirs et Social et versera la



somme de 500 \$ pour bonifier le budget du feu d'artifice pour l'activité du 24 juin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**18. Période de questions**

Aucune présence.

**19. Résolution 2015-06-74**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 35.

---

Jean-Claude Milot, Maire  
trés.

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-